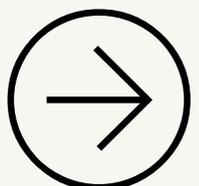
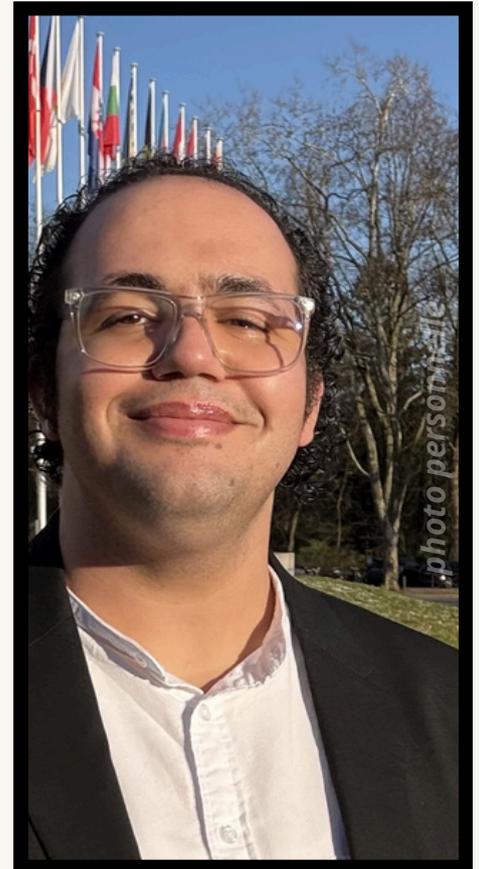


## *Mohammed Rkaraki*

“ Il n'existe pas de vérité, il n'y a que des interprétations, et chaque vérité est fonction de pouvoir et non de réalité.”

### ***Pouvez-vous nous parler de votre parcours académique jusqu'à votre arrivée au CRDEI ?***

“J'ai commencé mes études de droit au Maroc, où j'ai obtenu une licence en droit public, avant de poursuivre avec un master en études diplomatiques. C'est au cours de ce parcours que j'ai ressenti le besoin d'approfondir mes connaissances en droit européen, ce qui m'a amené à rejoindre l'Université de Bordeaux pour y suivre un second master, spécialisé en droit de l'Union européenne. Mon mémoire de master, qui portait sur la coopération de Frontex avec les pays tiers, a marqué une étape décisive : c'est à ce moment-là que j'ai pris conscience du potentiel de recherche autour de ces formes de coopération juridique atypiques, à la croisée du droit administratif et du droit international. C'est donc tout naturellement que je poursuis aujourd'hui une thèse au CRDEI.”



---

## ***Qu'est-ce qui vous a motivé à entreprendre un doctorat en droit, et pourquoi avez-vous choisi de le faire en France, au sein du CRDEI ?***

Depuis ma licence, j'ai toujours été animé par une forte curiosité intellectuelle et le désir d'apprendre de nouvelles choses. C'est vraiment la rédaction de mon mémoire de master, à Bordeaux, qui a été un déclencheur : j'ai découvert qu'il existait un champ de recherche relativement méconnu, celui du droit administratif transnational, où des agences comme Frontex coopèrent avec des États tiers sans passer par les canaux classiques de l'Union. J'ai aussi toujours été fasciné par les interactions entre droit international privé et droit administratif, un croisement que je trouve particulièrement riche.

Quant au choix de la France, il s'est imposé assez naturellement. Je suis francophone depuis le collège, passionné par la langue et la culture françaises, notamment à travers la lecture. Intégrer le CRDEI m'a permis de poursuivre mes recherches dans un environnement académique stimulant et reconnu à l'échelle européenne.

---

## ***Quel est le sujet de votre thèse et quels sont les principaux enjeux qu'il soulève ?***

Ma thèse porte sur la prise en considération du droit étranger en droit administratif européen. Il s'agit d'un sujet à la croisée du droit administratif et du droit international privé, et qui interroge les principes fondamentaux du droit public des États membres, en particulier le principe de territorialité. Traditionnellement, ce principe implique que l'administration ne peut appliquer que le droit national de son propre État. De là découle également un principe d'inapplicabilité du droit étranger par l'administration.

Or, dans le cadre de la coopération administrative européenne, on assiste à l'émergence d'actes administratifs transnationaux qui ont des effets juridiques dans plusieurs États membres, ou qui doivent être adoptés en prenant en compte des décisions étrangères. Cela soulève des questions complexes : l'administration dispose-t-elle d'un pouvoir discrétionnaire dans cette prise en considération ? Est-elle libre, tenue ou empêchée de le faire ?

Un autre enjeu majeur est celui du contrôle juridictionnel de ce pouvoir. En d'autres termes : quelle juridiction est compétente pour contrôler un acte administratif transnational, notamment lorsque celui-ci repose sur des éléments étrangers ou circule entre plusieurs systèmes juridiques ?

---

## ***Comment votre travail s'inscrit-il dans les axes de recherche développés au sein du CRDEI ?***

Mon sujet s'inscrit dans plusieurs dynamiques de recherche du CRDEI, notamment celles liées à la construction de l'espace juridique européen, aux interactions entre ordres juridiques et à la coopération administrative transfrontière. À travers la thèse, j'interroge la manière dont l'ordre juridique de l'Union européenne organise ces interactions entre les ordres juridiques nationaux, par exemple par le biais de la procédure de renvoi préjudiciel, qui reste un mécanisme essentiel de coordination.

Par ailleurs, mon travail s'intéresse à des enjeux contemporains comme la transformation numérique de l'administration, en particulier dans le domaine migratoire. Avec l'adoption récente de deux règlements, l'Union européenne a renforcé l'interopérabilité des bases de données au sein de l'espace de liberté, sécurité et justice. Cela modifie profondément les pratiques administratives : aujourd'hui, une autorité française à titre d'exemple, peut avoir un accès direct aux données issues d'autres États membres, sans même devoir faire une demande spécifique. Cela soulève de nouvelles problématiques juridiques, notamment quant à la protection des données personnelles, le respect des finalités initiales du traitement, et l'encadrement du pouvoir administratif dans ce contexte interconnecté.

---

## ***Rencontrez-vous des défis particuliers dans vos recherches (accès aux sources, méthodologie, cadre juridique comparé, etc.) ?***

Un défi récurrent que je rencontre concerne l'absence de formation à l'analyse de données juridiques à l'aide d'outils informatiques. On se retrouve parfois face à des centaines de pages de textes normatifs, de décisions ou de documents administratifs, et il serait extrêmement utile d'avoir accès à des logiciels adaptés pour trier, annoter ou visualiser ces données de manière efficace. Une initiation à ces outils dès le début du doctorat serait un vrai atout pour nous, jeunes chercheurs.

Un autre obstacle, plus linguistique cette fois, est que la majorité des publications doctrinales pertinentes sur certains aspects de mon sujet sont rédigées en allemand. Cela demande un effort supplémentaire pour comprendre des concepts parfois très techniques, mais cela fait aussi partie de l'exigence du travail comparé.

***En tant que doctorant étranger, comment vivez-vous l'expérience universitaire française et l'environnement du CRDEI ?***

Mon expérience universitaire en France, et particulièrement au CRDEI, est très enrichissante. J'y trouve un environnement stimulant, bienveillant et rigoureux, avec un accès à une expertise solide en droit européen et international. Le centre offre un cadre structurant tout en laissant la place à une grande liberté intellectuelle. La richesse des échanges entre doctorants et enseignants-chercheurs est, pour moi, l'un des grands atouts du CRDEI.

***Qu'est-ce que votre bagage culturel ou votre regard extérieur apporte, selon vous, à vos recherches ?***

Je pense que mon parcours personnel et culturel m'amène à porter un regard décentré sur les concepts juridiques que j'étudie. Cela m'aide à questionner certains mécanismes de pouvoir ou de gouvernance qui sont parfois considérés comme allant de soi dans une tradition juridique donnée. Mes expériences de vie influencent mes analyses juridiques, et inversement, la recherche m'a permis de mieux comprendre certains aspects de ma propre trajectoire et de celle des systèmes administratifs avec lesquels j'ai été en contact.

Dans une certaine mesure, mon regard contribue à mettre en lumière les implications politiques du droit administratif transnational, notamment lorsqu'il s'applique dans des contextes d'asymétrie de pouvoir.

---

***Avez-vous eu l'opportunité de participer à des projets internationaux ou à des échanges dans le cadre de votre thèse ?***

Oui, dès ma première année de doctorat, j'ai eu la chance de participer à un colloque à l'Université de Sofia, en Bulgarie, consacré aux droits fondamentaux en Europe. Cet événement, organisé en partenariat avec les ambassades de France, a été une expérience extraordinaire. Il m'a permis de confronter mes idées à d'autres perspectives européennes et d'échanger avec des chercheurs et des praticiens venant de plusieurs pays. Cela m'a conforté dans l'idée que la recherche en droit ne peut être que profondément internationale, surtout dans un domaine aussi intégré que le droit administratif européen.

***Vous êtes également chargé de travaux dirigés. Comment conciliez-vous l'enseignement et la recherche ?***

C'est un équilibre délicat mais très formateur. L'enseignement exige une grande clarté dans l'organisation des idées, ce qui est finalement très bénéfique pour la recherche. Cela m'oblige à prendre du recul sur mes connaissances et à développer des capacités de synthèse. Expliquer de manière accessible des notions parfois très techniques est un exercice qui m'aide aussi à mieux structurer mes propres réflexions.

Sur le plan personnel, c'est également très gratifiant : le contact avec les étudiants nourrit un échange vivant et stimule une autre forme d'engagement intellectuel.

***Comment voyez-vous la suite après la thèse ? Envisagez-vous une carrière académique, institutionnelle, ou une autre voie ?***

En principe, je me projette dans une carrière universitaire, mais je reste également ouvert à des opportunités dans le secteur privé, notamment au sein de think tanks spécialisés en politiques européennes ou en analyse juridique. J'aimerais continuer à travailler dans un environnement où je peux à la fois faire de la recherche, transmettre, et contribuer à une réflexion critique sur les enjeux juridiques contemporains.

---

***Quelle est la chose la plus précieuse que vous ayez apprise depuis le début de votre doctorat ?***

La prise de conscience que le droit, en tant qu'objet d'étude, dépasse largement les textes votés au Parlement ou les décrets gouvernementaux. Le droit est une science, avec ses méthodes, ses constructions théoriques, ses enjeux de pouvoir aussi. C'est cette compréhension apparue entre la fin de mon master et le début de ma thèse qui a profondément modifié ma manière d'envisager mon travail de juriste-chercheur.

## ***Un ou une juriste qui vous inspire ?***

Plusieurs en réalité : H.L.A. Hart pour sa rigueur analytique, Ronald Dworkin pour sa vision du droit comme interprétation, et Leibniz pour sa capacité à penser le droit dans une perspective philosophique et systémique



## ***Un mot pour décrire votre expérience au CRDEI ?***

**International.**

C'est un lieu où se croisent des perspectives juridiques, géographiques et humaines très diverses.

